

INFORMATIONS AUX PORTEURS

27.07.2021 – CPR USA ESG : précisions sur les mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019 et autres.

- Mentions relatives aux **indices de référence** pour mise en conformité avec le **Q&A ESMA du 29 mars 2019**.

CPR Asset Management, en qualité de société de gestion de votre FCP, a décidé de modifier la documentation juridique du fonds afin de préciser les mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019.

En 2020, la documentation réglementaire du FCP avait été mise à jour afin d'indiquer l'obligation pour les gérants de cet OPC de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion de l'OPCVM est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

Aussi, la documentation réglementaire de votre fonds sera modifiée afin de s'aligner avec le suivi mis en place par CPR Asset Management pour respecter lesdites mentions.

- A des fins de lisibilité, le paragraphe, ci-dessous, dans **la rubrique « Stratégie d'investissement »** sera rédigé comme suit :

« La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres permettant de retenir environ 200 (~~ligues~~) valeurs au sein d'un univers de départ regroupant environ ~~2.600~~ valeurs élargie par rapport à la composition de son indice de référence. »

Par ailleurs, il sera intégré dans cette rubrique du prospectus, le paragraphe suivant :

« Le détail de la politique d'investissement socialement responsable du FCP (objectifs, critères, notations) est plus largement développé au sein du « code de transparence » du FCP, disponible sur le site internet www.cpr-am.com. »

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.